**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MAI 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d’Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Nicolas TOUSSAINT, Nicolas THOMAS, Stéphane DUCRET

Mesdames Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Christine LEMARQUIS, Monique LEVAUDEL

Absentes excusées :

Mesdames Christelle FARON

Madame Anja PRADEL donne pouvoir à Monsieur Nicolas THOMAS

Monsieur Alexandre PILON donne pouvoir à Madame Christine LEMARQUIS

Monsieur Dominique LEBEDEL donne pouvoir à Monsieur Patrick GEORGES

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N°6952 - RETRAIT D’UNE COMMUNE DU SMIC**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de retrait présentée par la commune de SAINTE BARBE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, se prononce contre le retrait de la collectivité précitée.

**N°6953 – TERRAIN RUE DU BOIS FORME**

Suite à un échange de terrains entre deux propriétaires, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- d’acheter la parcelle AE 270 d’une contenance de 14 m² à Monsieur Jean MALTEMPI domicilié 4 rue des Fallières à ARCHES pour l’euro symbolique (frais de notaire à la charge de la commune)

- autorise le Maire à signer l’acte qui sera établi par Maître GUILLAUME, notaire à EPINAL.

**N°6954 – RACCORDEMENTS EAU**

1. Suite à la modification du réseau d’eau route de Jarménil, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de prendre en charge le coût des travaux incombant aux trois propriétaires.

1. Un propriétaire de la rue du 22 Septembre demande au Conseil Municipal une aide financière pour son raccordement en eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas octroyer d’aide pour ces travaux.

**N°6955 – PERIMETRE AFAF DE CHENIMENIL**

Suite à une demande du Conseil Départemental, service Agriculture et Forêt, concernant la réalisation d’un aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de CHENIMENIL et des communes avoisinantes, le Conseil Municipal à l’unanimité donne un avis favorable sur le mode d’aménagement, sur le périmètre et les prescriptions environnementales proposés.

**N°6956 – MOTION POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA VILLE DE VITTEL**

Les élus de la Commune de Archettes ont pris connaissance du déficit d’un million de mètres cube par an de recharge naturelle de la nappe des GTI sur le secteur Sud-Ouest de celle-ci,

Considérant :

* Que le prélèvement actuel sur les nappes des GTI créent un déficit par rapport à la recharge naturelle d’un million de m3 par an,
* Que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme prévoit la loi sur l’eau de 2006 et un décret en Conseil d’Etat, précisant : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publiques, de la sécurité civile et de l’alimentation en eau potable de la population »,
* Que, dans un contexte de changements climatiques, comme le prouve la sécheresse de l’été 2018, d’autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations des communes en manque de ressource,
* Que le prélèvement d’eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu’après équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n’est pas le cas,
* Que le secteur sud-est de la nappe GTI est dans une situation d’équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie,
* Que de nouveaux forages risquent d’affecter l’étiage des cours d’eau et de porter atteinte à la biodiversité,
* Que de nouveaux forages dans le périmètre de pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci,

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :**

* Emet un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contrexéville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d’usage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 abstentions, adopte la présente délibération.

**N°6957 – SUBVENTION ADAVIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande de subvention de Madame la Directrice de l’ADAVIE. Cette subvention serait exclusivement attribuée aux actions d’animations des résidents d’un EHPAD.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas octroyer de subvention.

**N°6958 – RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS**

L’Association des Maires de France appelle les communes à être solidaire de la restauration de Notre Dame de Paris en faisant un don.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

**N°6959 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des remarques de la Préfecture et de la Trésorerie modifie les budgets comme suit :

***Budget Principal :***

FD 675 : - 19.333,16 euro

FD 6761 : - 36.052,30 euro

FR 7761 : - 1.200,00 euro

FR 7411 : - 27.685,46 euro

FR 7311 : - 26.500,00 euro

DI 2151 (voirie) + 35.000 euro

DI 2113 (travaux) + 22.000 euro

DI 2188 (matériel) + 10.000 euro

024 RI (vente immeuble) + 67.000 euro

Modifications d’imputation

2041582 (Smedev) + 50.000 euro

2041513 (subv groupement) – 50.000 euro

A la demande de la Trésorerie, il convient de régulariser les écritures pour le prêt CAF de décembre 2011.

16818 D : 21.000 euro

1328 D : 21.000 euro

1641 R : 42.000 euro

***Budget Eau :***

Les restes à réaliser n’apparaissent pas dans le budget. Il convient donc de tenir compte de leur intégration.

DI 2315 : + 137.200 euro

De ce fait, la section d’investissement est en excédent de 137.200 euro.

Il convient d’équilibrer les sections.

RI 1641 + 137.200 euro

Le poste « dépenses imprévues » doit être réduit ainsi que les postes « affectation de résultats »

022 Dépenses Imprévues : - 66.554,87 euro

6215 personnels affectés : + 12.780,01 euro

R002 report : - 53.774,86 euro

***Budget Bois :***

Les restes à réaliser d’un montant de 9.000 euro n’apparaissent pas dans le BP, il convient donc d’en tenir compte et d’équilibrer la section :

D 2117 : + 9.000 euro

R 131 : + 9.000 euro

Le poste « dépenses imprévues » doit être réduit de 5.501,77 euro.

DF : 022 : - 5.501,77 euro

DF : 61524 5.501,77 euro

Ces modifications budgétaires sont acceptées à l’unanimité.

**N°6960 – VENTE ENSEMBLE IMMOBILIER A MONSIEUR CAMELIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mickaël CAMELIN a réitéré sa demande pour l’achet de l’ensemble immobilier sis à Archettes 43, 45 Impasse des Jardins, section AM parcelle 96.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide de vendre cet ensemble immobilier à Monsieur Mickaël CAMELIN domicilié à Archettes 171 rue du 22 septembre au prix de 67 000 euros (soixante-sept mille euros) hors frais de Notaire (frais à la charge de l’acquéreur)

- autorise le Maire à signer l’acte qui sera établi par Maître Vincent HERMANN, notaire à XERTIGNY.

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Remerciements : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements formulés par l’AFMTELETHON et ADAVIE.
2. Aménagement cyclable RD 42 : Monsieur le Maire présente le projet d’aménagement cyclable RD 42.

Pour affichage

Archettes le 27 mai 2019

Le Maire,